



Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

HONDURAS

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- **Passeport valable au moins 6 mois** à partir de la date d'entrée au Honduras.
- Pour l'entrée et la sortie du territoire hondurien, un « **prechequeo** » doit être rempli sur [ce site](#).
- Il est également obligatoire de remplir la « **declaracion regional del viajero** » à présenter sous format papier (avec le QR code) ou directement sur son téléphone.
- Pour un séjour inférieur à 90 jours, le visa n'est pas exigé.
- Il est vivement recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (chirurgie, hospitalisation, etc.) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale.
- Les mineurs voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination obligatoire :

- Le vaccin contre la fièvre jaune est obligatoire pour les personnes ayant séjourné récemment (ou lors d'une escale de plus de 12 heures) dans un pays où cette affection est endémique.

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Traitement anti paludéen conseillé.
- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

FORMALITÉS COVID

A compter du 10 juin 2021, les conditions d'entrée au Honduras pour tous les voyageurs (y compris les bébés) sont les suivantes :

- Présenter, soit une preuve de vaccination complète (une ou deux doses suivant le vaccin utilisé) en tenant compte d'un délai de 14 jours après la dernière injection.
- Soit le résultat négatif d'un test PCR ou d'un test antigénique de moins de 72 h.

Les voyageurs doivent remplir un Formulaire de surveillance épidémiologique ([Ficha de Vigilancia Epidemiológica](#)) en ligne avant le départ.

*Toutes ces informations sont valables pour les ressortissants français et sont données à titre indicatif, elles peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires. Si votre voyage inclut plusieurs destinations merci de vous référer aux formalités de chacune d'entre elle. Compte-tenu de l'évolution rapide de la situation administrative et sanitaire dans certains pays, nous vous recommandons de consulter le site du Ministère des Affaires Étrangères jusqu'au jour de votre départ.